VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

## N° 2012-10-06

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 2 octobre 2012

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER),M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Roch GAILLET (jusqu'à la délibération n°2012-10-10), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 52

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

**<u>N° de l'ordre du jour</u> :**
**2012.10.06 : Tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

❑ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2012.04.04 du 11 avril 2012 portant sur l'adoption du projet d'enseignement artistique intercommunal 2012-2015 ;

Considérant que les principales modifications à apporter à ce tableau des effectifs ont pour origine :

1. des réajustements consécutifs à des changements de filière et/ou de grade lors de recrutements et de mobilités internes (6 grades concernés)
2. des réajustements consécutifs à la réforme de la catégorie B de la filière culturelle (4 grades concernés)
3. des nominations suite aux Commissions Administratives Paritaires du 3 juillet 2012 (4 grades concernés)
4. la création d'1 poste consécutif au développement de la communauté d'agglomération
   - 1 poste de chargé de mission animation économique dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux
5. la création de 16 postes suite au projet d'établissement de la direction de l'enseignement musical et culture, présenté et approuvé au Conseil communautaire du 11 avril 2012.

   Postes ouverts à la rentrée 2012 :

   - 1 poste de régisseur, à temps complet, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux
   - 1 poste de chargé d'animation, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs
   - 1 professeur de cor, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux
   - 1 professeur de trombone et sacqueboute, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux
   - 1 professeur de hautbois baroque, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux

- 1 professeur de harpes anciennes, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur de piano forte, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur de basse continue, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur de danse contemporaine, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur de cor, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur d'alto, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur de trombone, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux

Poste ouvert au 1er janvier 2013 :

- 1 poste de chargé de la partothèque, à temps complet, dans le cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux

Postes ouverts à la rentrée 2013:

- 1 accompagnateur, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur de traverso, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux
- 1 professeur de cornet à bouquin, à temps non complet, dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux

Considérant que le nouveau tableau des effectifs passera à 251 agents selon l'annexe n°1

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

1) *décide l'adoption du tableau des effectifs présenté en annexe 1 ;*
2) *si l'emploi créé au 4° ne peut être pourvu par un fonctionnaire, le poste d'attaché principal pourra être occupé par un agent non titulaire à temps complet, conformément aux dispositions de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. L'agent assurera les fonctions de chargé de mission animation économique et aura pour missions principales : la mise en place d'une animation économique sur le territoire, l'impulsion et l'animation d'un plan de déplacements inter-entreprises en lien avec la CCI, la mise en place d'un plan d'action pour la revitalisation des ZAE, selon les préconisations d'études récentes. Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés*

*territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux ;*

3) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 52
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

**Manuel PLUVINAGE**
Directeur Général Adjoint